



## Processus simplifié - Travailleurs qualifiés (fédéral) et gens d'affaires

# Appendice A - New Delhi

---

### Payez les frais

Voir la section sur les frais sur le site Web ou le *Guide d'instructions* pour calculer vos frais. Vous devez inclure une traite bancaire payable au Haut-Commissariat du Canada couvrant la totalité des droits exigés pour votre propre demande d'immigration et celle des personnes à charge qui vous accompagnent.

**N'envoyez pas d'argent comptant par la poste.** Sachez que les droits exigibles ne sont pas remboursables. Les droits doivent être payés en dollars canadiens ou en roupies indiennes au taux de change en vigueur au Haut-Commissariat du Canada.

### Postez la demande

Placez tous vos documents dans une enveloppe cachetée et expédiez-la à l'adresse suivante :

**Haut-commissariat du Canada**  
**Service de l'immigration**  
**C.P. 5209**  
**7/8 Shantipath**  
**Chanakyapuri**  
**New Delhi, Inde, 110 021**